

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Date d'impression 07/02/2025

Date de création 02/02/2015

Numéro de révision 3.9
Date de révision 31/12/2024

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ /DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : DC RED DRAIN
Code produit : 0324G
UFI: 05T2-J03A-9005-7RKU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée
Déboucheur de canalisations.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
REGUS Gare de Lyon
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237
75570 PARIS Cedex 12
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Toxicité aiguë: Catégorie 4
Corrosion cutanée: Catégorie 1A
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: Catégorie 1
Lésions oculaires graves: Catégorie 1
H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient POTASSIUM HYDROXIDE.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
A usage professionnel.
Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	EU - REACH reg number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Notes
POTASSIUM HYDROXIDE	1310-58-3	215-181-3	01-2119487136-33	25 - < 50	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

Nom chimique	EU - CLP (1272/2008) - Specific Concentration Limits
POTASSIUM HYDROXIDE	H319 0.5%≤C<2% H314 C>=5% H314 2%≤C<5% H315 0.5%≤C<2%

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Montrer l'étiquette au médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Corrosif. Provoque des brûlures qui peuvent entraîner des dommages à la cornée avec possibilité de perte de la vue.

Contact avec la peau

Corrosif, provoque des brûlures et de possible cicatrices ou des ulcérations profondes.

Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

Inhalation

L'inhalation de brouillard peut provoquer des brûlures sévères des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Décomposition thermique -. Aucun à notre connaissance.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant. Neutraliser avec un acide.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Formation: En raison de la nature dangereuse de ce produit, la formation à son utilisation est recommandée. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
POTASSIUM HYDROXIDE		STEL: 2 mg/m ³	VLCT: 2 mg/m ³		

Nom chimique	Autriche	Suisse	Roumanie
POTASSIUM HYDROXIDE	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	3mg/m ³ STEL 1mg/m ³ TWA

DNEL (niveau dérivé sans effet)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL
POTASSIUM HYDROXIDE	workers general population	inhalation inhalation	long term exposure - local effects long term exposure - local effects	1 mg/m ³ 1 mg/m ³

PNEC (concentration prévisible sans effet)

Non applicable.

DNEL

General Population = Population générale

Workers = Travailleurs

Oral = Orale

Inhalation = Inhalation

Dermal = Cutanée

Long term exposure - systemic effects = exposition à long terme - effets systémiques

acute/short term exposure - local effects = exposition aiguë/à court terme - effets locaux

bw/day = poids corporel/jour

8.2. Contrôles de l'expositionParamètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipement de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 143 - Filtre du type P2/P3. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts

occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Chlorure de polyvinyle (0.7mm). Gants en néoprène (0.4 mm). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant. Utilisation en trempage ou par immersion;. Caoutchouc fluoré. Temps de pénétration > 480 minutes. Caoutchouc butyle (0.7 mm). Temps de pénétration 10-480 minutes. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour une protection supplémentaire.

Protection de la peau

La protection du corps doit être choisie basée sur un niveau d'activité et d'exposition, p.ex. article chaussant (chaussures, bottes), tablier à manches longues, combinaison imperméable.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Rouge
Odeur	Faible
État physique	Liquide
pH	14
Point d'éclair	Sans rapport
Densité	1.46
Viscosité	Semi visqueux
Solubilité	Soluble dans l'eau
Température d'auto-inflammabilité	Non combustible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible
Point/intervalle de fusion	-5 °C
Limites d'inflammation dans l'air en %	Non applicable.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	< 0.01 kPa
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible
Teneur en COV	0 %

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants. Agents réducteurs. Le contact avec certains métaux peut libérer de l'hydrogène par exemple avec l'aluminium, le zinc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Décomposition thermique -. Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
POTASSIUM HYDROXIDE	= 333 mg/kg (Rat)		

Estimation de la toxicité aiguë

ATEmix (oral) = 666 mg/kg

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Corrosif, provoque des brûlures et de possible cicatrices ou des ulcérations profondes.

Inhalation

L'inhalation de brouillard peut provoquer des brûlures sévères des voies respiratoires.

Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

Contact avec les yeux

Corrosif. Provoque des brûlures qui peuvent entraîner des dommages à la cornée avec possibilité de perte de la vue.

Toxicité chronique

L'inhalation de substances corrosives peut provoquer un oedème toxique pulmonaire.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2 Informations sur les autres dangers

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Les valeurs de pH > 10,5 peuvent être fatales aux poissons ou autres organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produits inorganiques qui ne peuvent pas être éliminés de l'eau par des procédés biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Nom chimique	Coefficient de partage
POTASSIUM HYDROXIDE	0.65

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances qui ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (REACH - Article 57(f))

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

06 02 04* Sodium et hydroxyde de potassium

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

Numéro ONU ou numéro UN1814

d'identification

Désignation officielle de transport de Potassium hydroxide solution

l'ONU

Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	II
N° d'urgence	F-A, S-B
ADR / RID	
Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1814
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	II
Code de classification	C5
Quantité limitée	1 L
Catégorie (Code tunnel)	2 (E)
IATA/ICAO	
Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1814
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	II
Code ERG	8L

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Autres informations réglementaires

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités

Classification allemande WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon AwSV-Verordnung

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Méthode d'additivité. H302 - Nocif en cas d'ingestion. Méthode de calcul. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Expert judgement. H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

Préparé par AP

Date de création 02/02/2015

Date de révision 31/12/2024

Résumé des révisions

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 16 15 8

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)
EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
ERG: Guide des mesures d'urgence
IBC: Grand récipient pour vrac
IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique
VOC: Composés organiques volatiles
w/w: Fraction massique
DMSO: Sulfoxyde de diméthyle
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques
STEL: Limite d'exposition à court terme
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)
NGV: Moyenne pondérée dans le temps
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité